



# INFORMATIONS AUX HABITANTS

DES COMMUNES DE  
SAINT-LAURENT DU MARONI, MANA,  
AWALA-YALIMAPO et APATOU.



## Le Service Environnement

de la Communauté de Communes

de l'Ouest Guyanais

(CCOG) vous informe

des bonnes pratiques à adopter pour la collecte  
des déchets verts et des encombrants

### La veille du jour de collecte :

- Présentez les déchets verts et les encombrants en tas de moins de 2m<sup>3</sup> devant votre domicile ou sur une aire de regroupement prévue à cet effet (Les tas supérieurs à 2m<sup>3</sup> ne seront pas collectés).
- Ne déposez pas votre tas contre une clôture, ni à proximité de câbles électriques ou de boîtiers téléphoniques car le ramassage des déchets verts et des encombrants se fait au grappin.
- Vos tas (déchets verts et encombrants) ne doivent pas gêner la circulation sur le domaine public.
- Ne mélangez pas les déchets verts et les encombrants. En mélange, ces déchets ne seront pas collectés.

Le Service Environnement de la CCOG vous informe également que la collecte des déchets verts et des encombrants est réalisée par deux entreprises différentes. Un collecteur ne ramassera pas les déchets qui ne le concerne pas et réciproquement.

Veuillez réserver un bon accueil aux agents de collecte, leur travail est important pour tous.

**Le calendrier de collecte est communiqué à la radio et est disponible sur le site [www.ouestguyane.fr](http://www.ouestguyane.fr)**

# Attention !

*Les usagers ne respectant pas ces consignes, sont susceptibles d'être*

*verbalisés par la Police Municipale. Article R635-8 du Code pénal.*

*Pour toute information, contactez le Service Environnement de la CCOG au 05.94.34.34.94*